

Zeitschrift: Revue suisse de photographie
Herausgeber: Société des photographes suisses
Band: 12-13 (1900-1901)
Heft: 10

Artikel: Musée suisse des photographies documentaires
Autor: Demole, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-524398>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue Suisse de Photographie

Omnia luce!

*La Rédaction laisse à chaque auteur la responsabilité de ses écrits.
Les manuscrits ne sont pas rendus.*

Musée suisse des photographies documentaires.

« La photographie joue à l'égard du monde extérieur, du monde physique qui nous entoure, un rôle semblable à celui de l'écriture. Par l'écriture, la pensée est fixée, elle a pris une forme qui lui permettra de renaître dans une autre intelligence telle qu'elle avait été conçue à son origine. Par la photographie, les images des objets et des phénomènes sont fixées, et les générations qui nous suivront pourront assister aux mêmes manifestations visuelles que si les phénomènes se passaient sous leurs yeux. La photographie noue la chaîne des phénomènes à travers les temps, comme l'écriture noue la chaîne des pensées et des sentiments à travers les âges.

« Et comme l'écriture, la photographie a son imprimerie, puisqu'elle peut multiplier ses images indéfiniment. « En un mot, la photographie est à la vue ce que l'écriture est à la pensée.

« Et s'il y avait une différence, elle serait à l'avantage de la photographie. L'écriture, en effet, retient toujours dans son expression une part de convention dont la photographie est affranchie; tandis que l'écriture est

« obligée d'emprunter un langage particulier, la photographie parle la langue universelle. »

* * *

Ces paroles de Janssen peuvent servir d'introduction au présent sujet. Puisque nous conservons les livres qui renferment la pensée humaine, nous devons aussi conserver les formes et la valeur graphique, de tous les objets qui nous entourent, car ces objets sont aussi pour la plupart des produits de la pensée humaine. Et nous devons pareillement transmettre aux générations de l'avenir l'image exacte des objets formés sans notre intervention, comme aussi celle des êtres organisés qui ont existé et existent encore de nos jours.

En effet, tout, autour de nous, se modifie, se transforme, se détruit et s'oublie. Chaque seconde qui s'écoule est marquée par un changement, et le temps voit s'accomplir sans trêve ni repos cette œuvre insensible mais continue ! L'arrêter n'est pas possible, car c'est celle des forces de la nature. On n'arrête pas le glacier qui, d'une marche lente, mais sûre, descend dans la vallée ; on n'arrête encore moins la nuée qui remonte se dissoudre aux rayons du soleil.

A ce mouvement incessant qui constitue la vie des choses, nous ne pouvons rien opposer, nous pouvons seulement observer et transmettre à nos descendants les documents exacts qui témoignent de ce que nous avons vu. Tel sera le musée des photographies documentaires.

Mais, dira-t-on, pourquoi des photographies alors que nous avons les objets eux-mêmes ? En effet, nos musées d'histoire naturelle, d'archéologie, des beaux-arts, et bien d'autres encore, renferment précisément les vestiges des temps préhistoriques et les souvenirs de l'activité humaine à toutes les époques ; nous avons pareillement des ani-

maux empaillés et tous les représentants connus du règne végétal. Quelle peut donc être l'utilité de conserver à la fois l'objet et le document ?

Cette utilité est grande, et, comme on va le voir, elle est presque toujours une nécessité.

En premier lieu, si l'objet est appelé à disparaître, le document prend une grande valeur. Que ne donnerait-on pas aujourd'hui pour avoir des photographies de toutes les fortifications de l'ancienne Genève jetées bas il y a un demi siècle ! et depuis cette première hécatombe, faite au mépris de la loi, jusqu'à celles de nos jours, que de bâtiments intéressants, que de souvenirs précieux ont disparu dont il ne nous reste rien !

Parfois, sans disparaître absolument, l'objet a subi des restaurations qui en ont altéré le style. Telle la cathédrale de Saint-Pierre, de Genève, dont le portique reconstruit en 1756 d'après celui du Panthéon de Rome, est du style corinthien, alors que le reste de l'édifice est gothique. Tels encore les apports plus modernes dont a été décorée la même cathédrale.

Ici encore le document original serait précieux à conserver.

Quelque bien soigné que soit un objet, il peut être condamné à une détérioration forcée. Ceux qui ont visité les musées d'animaux ne nous contrediront pas. Parfois, c'est ici le document qui a plus de valeur que l'objet, car il est resté intact avec les formes exactes de la vie, alors que les animaux empaillés accusent parfois un fâcheux état de décrépitude. On peut même prévoir que d'ici à un prochain avenir les animaux aujourd'hui disparus dont nous conservons à grand peine les fragiles vestiges, seront trop détériorés pour être encore des objets d'étude, et le document pris sur le vif subsistera seul comme pouvant être utilisé.

A côté de la démolition, de la restauration, de l'usure, qui altèrent l'intégrité de l'objet primitif, et font du document un précieux auxiliaire, il faut encore citer le vol comme source de destruction.

Le vol est fréquent, point n'est besoin de le dire, et presque toujours désastreux, car l'objet volé est de suite fondu s'il est en or ou en argent, et se trouve ainsi perdu. Faut-il rappeler les vols commis depuis trente ans à peine dans les musées de Grenoble, Chambéry, Turin, Athènes, Marseille et Lausanne ? Que ne donneraient pas les directeurs de ces musées pour posséder au moins les documents des objets disparus !

* * *

Comme on le voit, le document est souvent indispensable, parfois précieux et toujours utile à conserver, alors même que l'objet subsiste. Supposons maintenant que grâce à un travail suivi, un nombre considérable de documents aient été réunis sous forme de photographies soigneusement faites et inaltérables. Supposons encore que ces documents aient été classés d'après une méthode rationnelle, de telle sorte qu'à proximité et voisins les uns des autres, on trouve réunis tous les documents se rapportant au même genre d'objets. On voit d'ici quelles facilités pour la consultation et quelles ressources pour l'étude.

Voici M. R. qui s'intéresse à l'architecture d'églises de notre pays. Il s'adresse au musée suisse de photographies documentaires. On lui présente, classées par cantons, les photographies de quelques centaines d'intérieurs et d'extérieurs d'églises catholiques. Il peut en prendre connaissance sur l'heure, les copier, les étudier ; au besoin, le musée peut lui en remettre une épreuve photographique, et de la sorte, en peu de temps, il trouve à se renseigner, à se documenter, presque sans frais, quitte à aller, à bon

escient et à coup sûr, revoir quelques détails accessoires.

M. T. est un paléontologue distingué. Il a visité la plupart des musées suisses et a noté quelques pièces intéressantes parmi les fossiles de nos grands animaux préhistoriques. Il voudrait bien en posséder la photographie, en vue de l'ouvrage qu'il prépare, mais outre que le temps lui manque pour faire faire ce travail de relevé, les frais en seraient assez considérables et il devrait y renoncer si le musée des photographies documentaires n'était là pour le secourir. En effet, ce musée ou plutôt le comité qui le dirige a pris à tâche de faire le relevé photographique de tout ce qui existe dans notre pays et qui peut présenter de l'intérêt pour le présent et pour l'avenir. Les musées locaux de toute la Suisse se sont prêtés de bonne grâce à ce travail de copie, car, outre qu'ils sont de la sorte mieux connus et plus utilement consultés, ils sont à même, par ce fait, de rendre de réels services à ceux qui cherchent à s'instruire, et c'est bien là qu'est le but et la raison d'être d'un musée quelconque.

Examinons maintenant dans le détail ce que sera le musée suisse des photographies documentaires, quels seront les principes qui devront présider au recrutement des documents, à la conservation et à la classification de ceux-ci, comme aussi à la publication annuelle et méthodique du catalogue.

(A suivre.)

E. DEMOLE.

